

Service Magasin municipal

**OBJET : CESSION DE 32 HORODATEURS SOLAIRES**

La Maire d'Annonay,

Vu les articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-19 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°204.2017 du 10 juillet 2017 donnant délégation de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la ville d'Annonay souhaite optimiser la cession de ces biens,

Considérant que par décision du Maire n° DM-2019-81du 20 mai 2019, la ville d'Annonay a conclu un contrat d'hébergement, d'assistance, de maintenance et de vente aux enchères en ligne avec la société AGORASTORE ,

Considérant que dans le cadre d'une vente aux enchères réalisées par le biais du site AGORASTORE, la société MIG CHIRPAN LTD a remporté l'enchère en proposant le tarif le plus élevé,

**DECIDE**

**Article 1**

La cession de 32 horodateurs suivants à la société MIG CHIRPAN LTD situé Nedelcho Nikolov 32, 6200 Chirpan, Bulgarie.

32 horodateurs solaires de marque Schlumberger, modèle type Stélio de 2004, pour la somme de 385 € TTC.

Ce matériel est vendu par la collectivité en l'état.

**Article 2**

La présente décision sera transmise à Monsieur le Trésorier Principal et notifiée à la société MIG CHIRPAN LTD.

**Article 3**

Ampliation de la présente décision sera déposée à la Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône.

**Article 4**

La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
compte tenu de son dépôt à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône  
le ..... et informe que la présente décision peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de  
Lyon (Palais des juridictions administratives, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON  
CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Annonay, le 20/02/2020

**La Maire**

**Antoinette SCHERER**

REÇU À LA  
SOUS-PRÉFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

24 FEV. 2020